



SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES BOURSES ET STAGES

N° 135 MEMAEIAD/SG/SBS/CO/21

Abidjan, le 22 SEPT 2021

## COMMUNIQUE

Dans le cadre de la coopération en matière d'enseignement supérieur, le Gouvernement du Royaume du Maroc à travers l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), offre aux étudiants ivoiriens cent cinquante (150) bourses d'études pour les niveaux Licence, Master et Doctorat ainsi que des formations professionnelles, au titre de l'année académique 2021-2022.

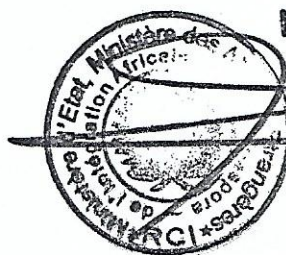
Cette offre est composée de 100 bourses universitaires, 20 bourses pour des formations professionnelles et 30 bourses pour des formations au sein des établissements situés dans les Provinces du Sud du Royaume.

La bourse est partielle et prend exclusivement en compte les frais de scolarité et de couverture médicale.

La bourse concerne les étudiants titulaires d'un Baccalauréat de l'année 2021 ou 2020 avec la mention « **Très bien** », « **Bien** », « **Assez-bien** » et pour les niveaux Master et Doctorat, des étudiants titulaires d'une licence ou d'un Master avec la mention « **Bien** ».

Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès du Service des Bourses et Stages du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora au plus tard le **25 septembre 2021**.

Le Secrétaire Général



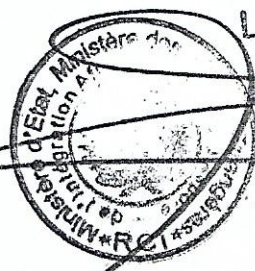
Daouda DIABATE  
Ambassadeur

## LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué :

- du formulaire de candidature dûment remplis à retirer au Service des Bourses et Stages;
- de deux (02) copies certifiées conformes à l'original du diplôme du Baccalauréat et du relevé de notes ;
- de deux (02) copies de l'extrait d'acte de naissance, deux (02) copies des deux premières pages du passeport ;
- d'un casier judiciaire récent ;
- d'un certificat de visite médicale ;
- de deux (02) photos d'identité en couleur ;
- des copies certifiées conformes des diplômes obtenus et de leurs relevés de notes ainsi qu'un exemplaire du mémoire pour les candidats au Master et de la thèse ou du projet de thèse pour les candidats au Doctorat.

Les informations relatives à la liste des filières et des établissements, aux conditions d'accès aux filières, à la durée des études et aux diplômes délivrés sont disponibles sur le lien [www.amci.ma/repf.pdf](http://www.amci.ma/repf.pdf).

Le Secrétaire Général  
  
Daouda DIABATE  
Ambassadeur